



COMMUNIQUE DE PRESSE

Partenariat RENAULT-GARAC CFA HORS LES MURS ET CINQ NOUVEAUX VEHICULES POUR LA FORMATION DES JEUNES

Le Directeur de la Formation France de RENAULT RETAIL, Arnaud SAUTIER, est venu avec son équipe au GARAC et a fait une belle annonce à l'Ecole nationale des Professions de l'Automobile : elle devient le 1^{er} CFA Hors les murs RENAULT. Pour anticiper cette nouvelle étape dans la relation RENAULT-GARAC, RENAULT a apporté 5 nouveaux véhicules au Campus national d'Argenteuil.

Partenaire depuis la création du GARAC en 1948, partenaire confirmé par la signature d'une convention en 2004-2005, RENAULT a toujours eu une place privilégiée dans les enseignements du GARAC.

Nouvelle étape : la nomination du GARAC comme « 1^{er} CFA Hors les murs ». RENAULT met ainsi en œuvre un plan de recrutement qui vise à optimiser une partie des cursus de formation Renault en pré-qualifiant les futurs collaborateurs directement au GARAC avec un parcours sécurisé et aux couleurs de la marque. Ce qui permettra de développer notamment BAC Pro et CQP dédiés à la marque plus aisément.

En accompagnement de cette annonce et dans le cadre des actions déjà entreprises, RENAULT est venu à cette occasion avec 5 véhicule dont 3 récents : ALASKAN, KADJAR, KOLEOS, LAGUNA III, ESPACE IV. Un prêt fondamental pour l'Ecole pilote de la Profession dont les élèves et apprentis pourront continuer à s'entraîner sur les véhicules les plus récents. C'est pour eux aussi une source de motivation supplémentaire !

C'est pour RENAULT une opportunité particulière pour convaincre les élèves et apprentis de rejoindre le réseau RENAULT en contribuant à une meilleure connaissance et appréciation de ses produits.



Le GARAC est l'Ecole nationale des Professions de l'Automobile. Créé par les 4 principaux organismes des Services de l'Automobile et de la Mobilité, il a formé plus de 24 000 professionnels du CAP à l'ingénieur, en passant par les BAC PRO, CQP, BTS, Licence tant en Auto, Moto qu'en Véhicule de Transport routier.

1380 jeunes sont en formation sous statut scolaire ou en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Ils peuvent, s'ils le souhaitent, être hébergés sur place grâce à des internats et des résidences étudiantes.